

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BRIONNE

Date de convocation : 13 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 24

Séance du : 20 décembre 2021

Délibération N° : 2021/12/07

OBJET : TARIFS – LOCATION SALLES DES FETES ET AUTRES SALLES COMMUNALES À COMPTER DU 01 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme DELACROIX-MALVASIO, M TROYARD, Mme BODÉ, M LUCAS, Mme LEROUVILLOIS, M MADELAINE, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme FOULAIN, M LETELLIER, Mme BORDIER, M BOISSAY, Mme BARROIS C, M TEXAUD, Mme THAURIN, M DANARD, M BAYEUL, Mme HELLIN, Mme BARROIS S, M BOUDON

Absents excusés : Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme CLOET, M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme CAILLY à Mme BORDIER, M LAMOTTE à M BEURIOT, M LEJEUNE à Mme DELACROIX-MALVASIO

Mme LEROUVILLOIS a été élue secrétaire.

L'an deux mille vingt et un
Le 20 décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/11/15 en date du 23 novembre 2020 fixant les tarifs de la salle des Fêtes et des autres salles communales,

Considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de réservation et de remboursement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

SALLE DES FETES (Rez-de-chaussée)				
	<u>½ Journée</u> <u>De 8 h 12 h</u> <u>ou de</u> <u>13 h 19 h</u>	<u>Soirée</u> <u>18 h à 9 h le</u> <u>lendemain</u>	<u>Journée</u> <u>De 8 h à 19 h</u>	<u>Forfait</u> <u>Week-end</u> <u>Du samedi 10 h</u> <u>au lundi 9 h</u>
Sociétés et Particuliers Brionnais	96,00 €	131,00 €	189,00 €	257,00 €
Sociétés et particuliers Hors commune	189,00 €	277,00 €	368,00 €	469,00 €

SALLE DES FETES (1^{er} Etage)				
	<u>1/2 Journée</u> <u>De 8 h 12 h</u> <u>ou de</u> <u>13 h 19 h</u>	<u>Soirée</u> <u>18 h à 9 h le</u> <u>lendemain</u>	<u>Journée</u> <u>De 8 h à 19 h</u>	<u>Forfait</u> <u>Week-end</u> <u>Du samedi 10 h</u> <u>au lundi 9 h</u>
Sociétés et Particuliers Brionnais	51,00 €		69,00 €	
Sociétés et Particuliers Hors Commune	61,00 €		79,00 €	
<u>AUTRES SALLES MUNICIPALES</u>				
	35,00 €		70,00 €	

- **CUISINE** : 60,00€

- **DEGRADATION DU MATERIEL** :

- **Table** : 72,00 €
- **Chaise** : 17,00 €
- **Ménage** : 70,00 €

- **ARRHES** :

Un montant représentant 50 % du coût de la location devra être versé à la réservation. En cas de désistement, le demandeur est tenu d'informer, par écrit la Mairie. La Commune conservera les arrhes sauf pour les cas particuliers suivants :

- Décès de l'un des demandeurs, d'un ascendant ou descendant direct (fournir acte de décès et une pièce faisant apparaître le lien de parenté) ;
- Chômage ou licenciement (justificatif) ;
- Maladie grave ou hospitalisation (justificatif) ;
- Fermeture administrative dans le cadre d'un arrêté préfectoral

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstention : 0
